

Périgueux, le 2 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

France relance : des outils et des moyens pour la rénovation énergétique des bâtiments et des logements

Monsieur le Préfet a visité aujourd'hui l'école de Cognac-sur-l'Isle dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments de l'établissement qui compte 63 élèves et qui sont repartis dans deux bâtiments anciens.

Des travaux vont débiter cet été avec pour objectif de réduire la consommation d'énergie et d'apporter du confort aux enfants, aux enseignants et aux personnels. La rénovation consistera en le remplacement des fenêtres et volets, le changement du chauffage, l'installation de stores, l'isolation des combles des deux bâtiments et de certains murs extérieurs. Ce chantier sera financé à hauteur de 100 000 euros par l'État dans le cadre de France Relance.

Le volet rénovation énergétique de France Relance est doté de 6,5 milliards d'euros et vise la rénovation des bâtiments publics et des logements privés. Les objectifs sont de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone associée des logements et des bâtiments, de stimuler l'emploi non délocalisable en créant 20 000 emplois sur 2021-2023 et d'améliorer le confort des agents, des usagers et des particuliers.

En Dordogne, le volet rénovation énergétique du plan de relance se traduit déjà très concrètement. Pour les bâtiments de l'État, 21 projets de rénovation ont été retenus, pour un financement de 11 millions d'euros, avec par exemple 700 000 euros pour la rénovation du restaurant universitaire « L'Entracte » à Périgueux. Pour les collectivités, 86 demandes de subvention ont été déposées, pour 7 millions d'euros de demande de financement et 22 millions d'euros de travaux associés.

Pour les logements privés, la rénovation est encouragée via MaPrimeRénov' qui finance les dépenses engagées des particuliers (soit les syndicats de copropriété pour les travaux des parties communes, soit les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs) pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique.

MaPrimeRénov' s'ouvre en 2021 à tous les propriétaires occupants, quel que soit leur niveau de revenus, et en juillet 2021 aux propriétaires bailleurs. L'objectif est d'éradiquer les passoires énergétiques.

En Dordogne, d'ores-et-déjà près de 1 000 ménages périgourdins se sont déjà saisis de MaPrimeRénov' pour réaliser 11 millions d'euros de travaux, soutenus par l'État à hauteur de 3,6 millions d'euros.